

Conférence de presse  
du 3 juin 2019

Avant-propos  
de Philippe Chalmin,  
Président de l'Observatoire



Observatoire  
de la formation  
des prix et des marges  
des produits alimentaires





# Avant-propos

Le huitième rapport au Parlement de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires est publié - en juin 2019 - quelques mois seulement après l'adoption par le Parlement de la loi « Égalim » qui résultait des débats fructueux engagés dès l'automne 2017 dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation. L'année dernière déjà nous avons souligné combien la tenue de ces États Généraux avait marqué une rupture dans la mentalité d'acteurs habitués trop souvent à des relations conflictuelles empreintes d'opacité sous l'œil impuissant, malgré la masse des réglementations, des pouvoirs publics.

Il est un peu trop tôt, et ce n'est là qu'en partie le rôle de l'OFPM, pour évaluer concrètement l'impact de la nouvelle loi sur les « négos » 2019, tout comme encore moins sur l'évolution des mentalités. Le rôle de l'OFPM s'est trouvé en tout cas conforté dans sa fonction d'observatoire et de garant de la plus grande transparence possible (sans équivalent d'ailleurs en Europe) et en tant que président je n'ai pu qu'apprécier la qualité des débats qui ont présidé à l'adoption de ce rapport à l'unanimité des organisations (producteurs agricoles, industrie, commerce et distribution, consommateurs) qui composent le comité de pilotage. Le présent rapport est en effet le fruit d'une année de travaux et d'enquêtes, de réunions de groupes ou plénières, d'échanges qui ont permis d'affiner notre approche et d'en valider la pertinence « du champ à l'assiette ».

L'année écoulée a été fertile en rebondissements sur des marchés agricoles qui non seulement vivent à l'heure de l'Europe mais désormais à celle du monde : guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et ses conséquences sur les marchés du soja et des céréales, tensions en Amérique du Nord entre les États-Unis et leurs voisins, remise en cause de certains accords régionaux, ouverture de la Chine à la viande bovine européenne et plus récemment épidémie de fièvre porcine africaine dont l'impact en termes d'exportation vers la Chine et donc de prix du porc risque d'être considérable en 2019/2020... Toujours instables avec un euro faible par rapport au dollar, les marchés agricoles ont été marqués en 2018 par la hausse du blé et l'effondrement du sucre, par de nouvelles tensions sur le beurre et la

faiblesse de la poudre de lait, par une relative stabilité de la viande bovine et par un tassement des cours du porc avant très probablement un nouvel emballement en 2019 grâce à la demande chinoise.

Il s'agit là bien sûr de prix de « commodités » agricoles, c'est-à-dire de produits banalisés et fongibles sans véritable distinction qualitative ni géographique. On ne parle là ni de produits bénéficiant de labels d'origine, ni de ceux obéissant à des cahiers des charges spécifiques comme le « bio », ni enfin de ceux passant par le canal de circuits de proximité. Au-delà de ces « niches », que l'on ne peut multiplier, la réalité du revenu agricole dépend donc des fluctuations de marchés que la puissance publique, européenne ou nationale, ne peut plus encadrer. On est là bien au-delà de quelque notion de « juste prix » que ce soit et c'est un défi supplémentaire pour l'ensemble de la chaîne alimentaire que de gérer ces instabilités dans un contexte marqué à l'aval par une très faible élasticité des prix. Toute la difficulté est bien là : comment parvenir à lisser les fluctuations agricoles afin d'offrir aux producteurs des perspectives à moyen terme tout en absorbant ces fluctuations tout au long de la filière et jusqu'au stade du consommateur. A l'inverse, comment assurer la répercussion éventuelle de modifications de conditions commerciales (comme le seuil de revente à perte - SRP) alors même que les prix agricoles obéissent à leur propre logique de marché de plus en plus internationale.

Tout ceci ne peut trouver des solutions (comme c'est le cas dans d'autres pays européens) que par un dialogue constructif fondé sur la transparence des prix et des marges. De ce point de vue, les Égalim ont montré la voie et, à son niveau, l'Observatoire y apporte sa contribution.

Le lecteur trouvera dans ce huitième rapport la couverture de l'intégralité des secteurs que couvraient les rapports précédents. L'analyse des marges nettes des rayons de la grande distribution a été affinée pour présenter de manière différenciée les coûts de logistique et de transport internes. Par contre, l'un des objectifs évoqués en 2018 n'a pu être réalisé pleinement : il s'agit du travail sur les comptes de l'industrie laitière. Alors que l'équipe de l'Observatoire se proposait de

mettre en place une méthode pour traiter cette question complexe étant donné l'hétérogénéité des métiers du lait, le secteur industriel a saisi l'interprofession (Cniel) qui a commandé une étude à un cabinet extérieur qui a mené, pour la seule année 2015, des travaux dont le secrétariat général de l'OFPM n'a obtenu que la synthèse. Malgré l'insuffisance de ces calculs de coûts de transformation, le lecteur trouvera quelques éléments (pages 219 et 220) qui en sont issus, à titre d'information, et sans engager la responsabilité des parties prenantes. Il est évident que le calcul des marges dans l'industrie laitière pose nombre de problèmes d'hétérogénéité des acteurs et des métiers, de valorisation des coproduits, de stratégies des entreprises, de dépendance à des marchés mondiaux de commodités, de gestion de la chaîne du frais... Comme pour les rayons de la grande distribution, l'approche par produit – beurre, yaourt ou lait UHT – trouve ses limites. Mais, s'exprimant ici à titre personnel, le président de l'Observatoire ne peut que regretter les difficultés pour progresser en termes de transparence sur ce secteur, et ce sera à nouveau un point concret d'effort pour le rapport 2020.

Un autre effort sera consacré à l'amélioration de la section consacrée aux produits de la pêche et de l'aquaculture et je tiens à remercier la professeure Catherine Mariojouis qui rejoint le comité de pilotage de l'Observatoire et qui va assurer la présidence du groupe de travail consacré à ces produits.

Enfin, pour répondre à une demande exprimée lors des Égalim, une réflexion a été entreprise pour intégrer les produits issus de l'agriculture biologique dans la démarche de l'Observatoire : un groupe de travail va être lancé et le chapitre portant sur les fruits et légumes devrait être le premier à être enrichi en ce sens. Je tiens à remercier Jean-Louis Gérard, qui a lui aussi rejoint le comité de pilotage de l'Observatoire en 2018, d'avoir accepté la présidence aussi bien du groupe de travail fruits et légumes, que de l'animation des travaux à venir autour des produits biologiques.

Ce huitième rapport marque aussi un tournant dans la jeune histoire de l'OFPM. Secrétaire général depuis l'origine, en 2010, Philippe Boyer, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, a fait valoir ses droits à la retraite. Philippe Boyer a été durant ces années l'âme de l'Observatoire et ce fut un privilège pour un

président que d'avoir à ses côtés cet infatigable travailleur, ce redoutable statisticien auquel nous devons en particulier le calcul de l'euro-alimentaire, et en même temps cet excellent connaisseur de la réalité de « terrain ». Ce rapport lui doit encore beaucoup même si une nouvelle équipe a été mise en place dans le cadre de FranceAgriMer sous la responsabilité de Philippe Paquette avec en particulier la contribution d'Amandine Hourt, de Laure Deudon, de Fédora Khaïli. Comment ne pas remercier aussi tous ceux qui, au sein de FranceAgriMer, mais aussi dans les services du Ministère de l'Agriculture, de la DGCCRF, de l'Insee, des instituts techniques, des organisations professionnelles et des entreprises, ont apporté leur contribution tout au long de nos travaux.

Quelques remarques enfin - à titre personnel - de la part du président. Tout d'abord, ce rapport confirme bien des tendances constatées les années précédentes :

- la couverture de l'ensemble des coûts de production agricole en tenant compte du coût du travail<sup>1</sup>, comme dans le reste de l'économie, et du capital reste précaire : si la situation s'est améliorée pour les grandes cultures (à l'exception probable de la betterave que ne couvre pas l'OFPM), elle demeure négative pour l'élevage y compris cette année, de manière un peu exceptionnelle pour le porc. Ceci bien sûr doit être utilisé dans un autre débat essentiel de 2019/2020 qui verra la négociation d'un nouveau chapitre de la Politique Agricole Commune.
- au stade du consommateur, les prix des produits que suit l'OFPM pour l'essentiel des produits alimentaires de base, restent marqués au coin de la stabilité, avec quand même quelques légères augmentations en 2018 (à l'exception majeure du beurre en forte hausse). Sur longue période (les huit années que traitent la plupart de nos graphiques), c'est la stabilité des prix en euros courants qui prédomine et donc leur baisse en euros constants, ce qui permet de relativiser quelque peu les polémiques récentes sur les hausses de prix que pourrait entraîner le relèvement du SRP.
- c'est bien sûr le rôle d'amortisseur des fluctuations agricoles exercé par l'industrie et la distribution qui de ce fait est le point focal des tensions qui continuent à marquer

---

<sup>1</sup> Sur la base de 2 SMIC par UTH dans la plupart des filières.

en France les relations commerciales. Du fait du statut emblématique des produits alimentaires dans l'appareil de la grande distribution, ces tensions sont incontestablement plus marquées que dans d'autres secteurs.

- enfin les travaux sur l'euro alimentaire mettent l'accent sur une tendance inquiétante : l'augmentation de la part de la valeur ajoutée des importations liée certes à l'internationalisation des chaînes de production alimentaire mais aussi à la perte de compétitivité de certaines filières, un constat quelque peu occulté par des excédents commerciaux dus pour l'essentiel au secteur des boissons.

Ce ne sont là que quelques remarques de bon sens de la part d'un observateur d'une décennie de débats : une décennie durant laquelle - en partie grâce à l'OFPM - notre connaissance a progressé et un climat de transparence s'est installé au-delà des lois et des règlements, l'important étant bien l'évolution des mentalités et des comportements.

Il y a là encore bien des progrès à faire et des chantiers à engager (bio, produits aquatiques et lait) et c'est dans cet esprit que travaillent les membres et l'équipe de l'Observatoire.

Philippe CHALMIN

Mai 2019

Ces constats apportent des éléments de réponse à certaines problématiques soulevées lors des Égalim puisque :

- Les prix agricoles - et donc le revenu des producteurs - ne dépendent pas ou bien peu des prix payés par les consommateurs pour des produits alimentaires dont la composante agricole est de plus en plus faible.
- A l'inverse les consommateurs ne peuvent réclamer des produits à la fois plus « sains » et plus « naturels » (sans trop savoir d'ailleurs ce qu'il y a derrière ces épithètes) sans accepter de notables différentiels de prix.
- Enfin la logique contractuelle, assortie de règles du jeu claires, entre industrie et distribution, (et élargie quand cela est possible à la production agricole), devrait être la norme et non, comme c'est le cas, l'exception.